

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 371-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 103 996 \$ AFIN DE RÉALISER LA RÉFECTION DE DIVERS SEGMENTS DE CHEMINS, COMPRENANT UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION, RÉSEAU PRIORITAIRE, DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) AU MONTANT DE 3 996 034 \$

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 1 103 996 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du ministère des transports accordée dans le cadre du volet redressement-sécurisation, réseau prioritaire, du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 996 034 \$;*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 14 mars 2025;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 24 mars 2025.

La greffière,
Françoise Ruel